

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de
Monsieur Éric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 29/11/2022

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOUET Christelle, RAMBAUD Corinne, MM CHEVALIER Éric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MARILLEAU Jean-Michel. MIOT Kevin
Le quorum est atteint (La majorité est de 6)

ETAIENT ABSENTS : TURBE Anne-Marie, SABOURIN Angélique, PELLETIER Chloé, BOISGROLLIER Claude
M. FRAGU Jean-Marie a été désigné secrétaire de séance

DECISION MODIFICATIVE N°1 VIREMENT DE CREDIT

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent qui occupait l'année dernière le poste d'accompagnement au transport scolaire et à l'entretien des bâtiments a ouvert des droits d'allocations au retour à l'emploi dont l'indemnisation est à la charge de la commune. Ces droits s'élèvent à 20.93€ par jour sur 548 jours. La durée de l'indemnisation ne peut être supérieure à 730 jours calendaires.

Une décision modificative de virement de crédit est nécessaire afin de prévoir au chapitre les crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	4 000,00
			4 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	VOIRIES	-4 000,00
			- 4000,00

DEVIS ALARME, VIDEO SURVEILLANCE

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour donner suite au vol avec effraction qui a eu lieu à l'atelier au mois d'août, des devis pour une installation de vidéo surveillance avec alarme devaient être demandés. Il informe les membres de Conseil Municipal

que le devis a été signé avec l'entreprise MICROGAT pour un montant de 2 244.77€ HT et que l'installation à la mairie et à l'atelier a été effectuée.

ILLUMINATIONS NOËL

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat triennal signé avec l'entreprise FILLON pour la location de guirlandes lumineuses arrivait à son terme en 2023. Il demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le report du contrat à l'identique ou avec d'éventuelles modifications. Il informe également tous les membres présents que M. MARILLEAU a créé des sujets de Noël en bois pour les fêtes. Les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour les finitions de peinture. L'entreprise FILLON représentée par M. HUCHET sera contactée pour une demande de devis complémentaire.

Concernant cette période festive, il est évoqué l'arbre de Noël dont la date est fixée au dimanche 15 décembre. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal, notamment aux personnes qui font parties de la commission animation, d'être présents à cette date. Sur proposition de M. GUERINEAU, Maire de la commune de SAURAI, la date du 28 octobre est choisie pour la réunion de préparation de cet évènement.

DIVERS

Plan Communal de Sauvegarde

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture des Deux-Sèvres nous demande de rédiger notre Plan Communal de Sauvegarde compte tenu du fait que notre territoire est placé en niveau 3 de sismicité. Ce document constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Il présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs, le découpage de la commune pour répondre aux urgences situationnelles et demande aux adjoints de se réunir afin de parfaire celui-ci. La date du 24 octobre à 18h est fixée pour travailler sur le sujet.

Bulletin municipal

La première réunion du bulletin communal est fixée à la date du 7 novembre à 19h.

Vœux du Maire

La date de la cérémonie des vœux du maire est fixée au lundi 10 janvier 19h.

La séance est levée à 22h et la prochaine date de réunion de conseil municipal est fixée au lundi 4 novembre à 20h30.

.